

## Avis de confidentialité KYC

Le présent avis couvre spécifiquement le traitement des données personnelles aux fins de conformité en matière de vérification de l'identité du client (KYC/KYB) et de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA). Toute information, tout droit ou toute disposition qui ne sont pas explicitement abordés dans le présent avis doivent être considérés selon les termes de la Politique de confidentialité de Sovos.

### Pourquoi devrais-je lire ceci ?

Sovos et ses Affiliés fournissent des services réglementés qui impliquent d'agir au nom de clients auprès des autorités gouvernementales et de gérer des transactions financières. Ces services relèvent de divers cadres réglementaires de lutte contre le blanchiment d'argent dans le monde entier, qui nous obligent légalement à vérifier l'identité des clients et à comprendre leurs activités commerciales.

Le présent avis s'applique aux personnes dont nous traitons les données personnelles à des fins de KYC, y compris les clients directs et les personnes agissant au nom de clients d'entreprise (tels que les directeurs, les bénéficiaires effectifs, les représentants autorisés ou les personnes exerçant un contrôle significatif). Si vous fournissez des informations dans le cadre de l'intégration de votre entreprise, le présent avis explique comment nous traitons vos données personnelles même si votre entreprise est notre client.

### Pourquoi nous avons besoin de vos informations :

**Pour les services nécessitant KYC/KYB :** La vérification d'identité est requise pour tous les services où nous gérons la conformité fiscale, agissons en tant que votre représentant fiscal, traitons des paiements, gérons des obligations de TVA/TPS, ou vous représentons devant les autorités gouvernementales.

**Nos obligations réglementaires proviennent de :** Divers cadres juridiques, notamment les Directives anti-blanchiment d'argent avec leurs mises en œuvre locales, les réglementations de lutte contre le financement du terrorisme, les lois relatives à la conformité fiscale et à la représentation fiscale, les réglementations des services financiers et les exigences de vérification de l'identité du client spécifiques à chaque juridiction.

**Comment nous vérifions votre identité :** Nous utilisons des systèmes automatisés pour effectuer des contrôles par rapport aux listes de sanctions, vérifier les bases de données des PPE, vérifier l'authenticité des documents et évaluer les indicateurs de risque. Important : tous les signalements automatisés sont examinés par notre équipe juridique avant toute décision concernant votre compte.

**Base juridique du traitement :** Nous traitons vos données KYC sur la base de trois fondements juridiques : premièrement, notre obligation légale de nous conformer aux lois LBA/LFT partout où nous opérons ; deuxièmement, l'exécution du contrat lorsque la vérification KYC est nécessaire pour fournir nos services réglementés ; et troisièmement, nos intérêts légitimes en matière de prévention de la criminalité financière et de maintien de la conformité réglementaire.

## **Quelles informations nous collectons :**

**Vérification d'identité** : Nom légal complet, date de naissance, nationalité ; Documents d'identité délivrés par le gouvernement ; Documents justificatifs de domicile ; Photographie ou données biométriques (si nécessaire)

**Informations commerciales** : Documents d'enregistrement de l'entreprise ; Structure de propriété et bénéficiaires effectifs (généralement 20 % ou plus de participation) ; Directeurs et représentants autorisés ; Nature des activités commerciales ; Source des fonds/patrimoine

**Données d'évaluation des risques** : Statut de Personne politiquement exposée (PPE) ; Résultats du contrôle des sanctions ; Informations médiatiques défavorables ; Indicateurs de juridiction à haut risque

**Surveillance continue** : Modèles de transactions ; Changements dans les relations commerciales ; Mises à jour des examens réguliers

**Comment nous collectons les informations** : Directement auprès de vous via des Questionnaires de diligence raisonnable ; Services de vérification tiers pour la vérification de l'identité et des documents ; Registres publics pour les informations sur les entreprises et la réglementation ; Bases de données de contrôle pour les vérifications de sanctions et de PPE ; Agences de référence de crédit le cas échéant.

**Qui a accès à vos informations** : En interne, l'accès est strictement limité aux personnes qui en ont besoin pour leurs fonctions. Nous pouvons partager vos données avec les autorités réglementaires, les forces de l'ordre, les Cellules de renseignement financier, les tribunaux et les conseillers professionnels lorsque la loi l'exige, toujours sous des obligations de confidentialité. Nos prestataires de services de confiance pour la vérification d'identité, le contrôle et le stockage sécurisé opèrent dans le cadre de contrats stricts. Vos données ne sont jamais vendues ni utilisées à des fins de marketing.

**Combien de temps conservons-nous vos données** : Pendant notre relation, vos données KYC sont continuellement maintenues et mises à jour selon les besoins. Après la fin de notre relation, nous conservons vos données pendant un minimum de 5 ans en standard, bien que cela puisse s'étendre jusqu'à 10 ans selon la juridiction, et plus longtemps encore si nécessaire pour des procédures judiciaires ou des enquêtes en cours. Ces périodes de conservation sont déterminées par la loi, et non par Sovos.